

Transfert du siège à l'intérieur de la même circonscription de greffe

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé M2 - (en 2 exemplaires)
- Notice explicative
- Autorisation du propriétaire
- Pouvoir

PIECES SPECIFIQUES

Pour la personne morale

- Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire signé en original, ou une photocopie certifiée conforme et signée en original par le représentant légal
- Un exemplaire des statuts complets mis à jour, certifié conforme et signé en original par le représentant légal
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Pour le local

Si création :

- Copie du Bail commercial ou tout justificatif de la jouissance des locaux au nom de la société
- Autorisation du propriétaire avec une copie de la taxe foncière ou copie du titre de propriété

Si domiciliation :

- Copie du contrat de domiciliation si le siège est fixé dans une entreprise de domiciliation ainsi que l'extrait KBIS de la société domiciliataire, si celle-ci n'est pas immatriculée dans le même greffe.

Si achat, location-gérance, gérance mandat, licitation, ou apport :

- Copie de l'acte d'acquisition enregistré ou du contrat de location-gérance ou de l'acte enregistré de la licitation ou du contrat d'apport du fonds ou du contrat de gérance-mandat.

Gestion d'un fond de commerce cédé dans le cadre d'un plan de cession :

- Copie du jugement ordonnant un plan de cession

Pour l'activité

Si réglementée :

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.

V 26/10/2017

Vos contacts de proximité

CCI ARTOIS

Karine CATENNE
03 21 23 95 58
cfe@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK
03 27 51 31 65
cfe@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE

Nathalie LECLERCQ
03 20 63 77 60
cfe@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL
03 21 46 00 00
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr